**Règles de présentation d’une bibliographie**

La description de la bibliographie doit permettre au lecteur de retrouver le document signalé.

On peut classer les références par ordre alphabétique des noms d'auteur, ou du titre lorsque la publication est anonyme ; on peut également les classer par ordre d'apparition dans le texte.

Il existe 3 façons de noter les références. Pour notre part, nous préfèrerons le système Harvard (alphabétique). Classement alphabétique à la section "Références" (c’est-à-dire que les noms des auteurs apparaîtront par ordre alphabétique dans la bibliographie).

Dans le texte, les références sont appelées par le nom du premier auteur et l'année de parution de l'article cité. Ex. …………. (Kuntz, 1984).

La rédaction des références diffère selon le type de document cité. Une référence bibliographique :

* varie selon le type (ouvrage, articles, congrès…) et le support (papier, en ligne, cédérom…) du document,
* est constituée d’éléments (auteur, titre, édition…) indispensables au bon signalement. Ces éléments doivent respecter un ordre précis.
* doit être présentée de façon homogène dans le style choisi pour chaque élément. Respectez les règles du traitement de texte : pas d’espace avant le point et la virgule, mais un espace après, un espace avant et après le point-virgule et le deux-points, pas de majuscule ou d’abréviation non justifiées.

Pour les auteurs, citez le prénom en entier ou l’initiale, et conformez-vous à ce choix pour l’ensemble de la bibliographie

Si vous voulez indiquer une référence à certaines pages d’un document, indiquez la première et dernière page précédée de p.

Exemple : p12 = seulement la page 12

p.112-115 = page 112 à 115

312 p. = document de 312 pages

Les polycopiés de cours et les articles en cours de soumission ne doivent pas apparaître dans la bibliographie mais en note de bas de page. Les articles acceptés pour publication et à paraître peuvent figurer dans la bibliographie.

1. Articles de périodiques (et tirés à part)

Si le nombre d’auteurs est supérieur à 3, ne citez que les 3 premiers suivis de « et al. ». Si le ou les auteurs sont des auteurs personnes morales ou collectivités auteurs (par exemple : AFNOR…) citez-le ou les en tant qu’auteurs, mais en développant le sigle. Si vous choisissez de reporter les titres des périodiques en abrégé, conformez-vous aux abréviations normalisées des revues scientifiques (cédérom MYRIADE et bibliographies spécialisées comme PUBMED) et choisissez de tout rédiger en abrégé ou de tout rédiger en développé dans la bibliographie.

NOM Prénom. Titre de l’article, Titre du périodique, année de publication, volume, fascicule, numéro, pagination.

Exemples :

CANUT Cécile. *L’école en contexte plurilingue malien, l’irrémédiable fuite en avant,* Education et Sociétés plurilingue, juin 1999, num. 6, p.39-50

CANUT C. *L’école en contexte plurilingue malien, l’irrémédiable fuite en avant,* Education et Sociétés plurilingue, juin 1999, num. 6, p.39-50

ou

NOM Prénom (année de publication). Titre de l’article, Titre du périodique, volume, fascicule, numéro, pagination

CANUT Cécile (1999) *L’école en contexte plurilingue malien, l’irrémédiable fuite en avant,* Education et Sociétés plurilingue, num. 6, p.39-50

CANUT C. (1999) *L’école en contexte plurilingue malien, l’irrémédiable fuite en avant,* Education et Sociétés plurilingue, num. 6, p.39-50

Pour le reste, nous n’utiliserons plus que les initiales des prénoms des auteurs. Il est, toutefois, possible d’écrire le prénom entier (à condition de respecter cette présentation dans toute la bibliographie).

De même, vous noterez que la date peut se placer après les nom et prénom de l’auteur ou vers la fin.

1. Monographies, parties de monographies, collectivités auteur

* Monographies

Si le nombre d’auteurs est supérieur à 3, ne citez que les 3 premiers suivis de « et al. ». Si le ou les auteurs sont des auteurs personnes morales ou collectivités auteurs (par exemple : AFNOR…) citez-le ou les en tant qu’auteurs, mais en développant le sigle en minuscules. Si l’auteur est un éditeur scientifique ou Editor en anglais, citez-le en tant qu’auteur et ajoutez après le ou les noms des éditeurs, l’abréviation « Ed. ».

NOM Prénom. Titre de l’ouvrage. N ième édition. Tomaison. Ville d’édition : Editeur, année d’édition, nombre de vol., nombre de pages. (Nom de la collection ; n° dans la collection)

Exemples :

- ouvrage ayant un ou plusieurs auteurs :

BOURDIEU P., PASSERON J.-C. *Les Héritiers*, Paris : Minuit, 1964, 192 p.

BOURDIEU P., PASSERON J.-C. (1964) *Les Héritiers*, Paris, Minuit, 192 p.

- ouvrage collectif :

Exemple :

LEMERLE J. Ed. Cancers de l’enfant. Paris : Flammarion, 1989, 676 p. (Encyclopédie des cancers ; 3)

- collectivités auteurs

Exemple :

Ordre National des Médecins. Guide d’exercice professionnel à l’usage des médecins. 15 e éd. Paris : Masson, 1988, 2 vol., 1515 p.

* Parties de monographies

NOM Prénom. Titre du chapitre. In : NOM, Prénom (si l’auteur est différent). Titre de l’ouvrage. Ville d’édition : Editeur, année d’édition, nombre de vol., nombre de pages. (Nom de la collection ; n° dans la collection)

Exemples :

- citation d’un chapitre d’un ouvrage collectif :

GOIGOUX, R. *Recherche en didactique du français : contribution aux débats d’orientation*, In MARQUILLO LARRUY, M. éd., Questions d’épistémologie en didactique du français (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère), Université de Poitiers, 2001, p. 125-132

GOIGOUX, R. (2001). *Recherche en didactique du français : contribution aux débats d’orientation*, In MARQUILLO LARRUY, M. éd., Questions d’épistémologie en didactique du français (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère), Poitiers, Université de Poitiers, p. 125-132

1. Congrès Intitulé du congrès (n° de la session ; année de la session ; Lieu du congrès).

Titre du congrès. Ville d’édition : Editeur, année d’édition, nombre de pages

1. Thèses

NOM Prénom. Titre de la thèse. Discipline. Lieu de soutenance : Université de soutenance, année de soutenance, nombre de pages.

Exemples :

- Thèse de doctorat d’université (concerne toutes les disciplines)

SAAD S. (2008). *La manuélisation des langues et des cultures : le français et l'arabe en Syrie*. Thèse de doctorat en Didactique des langues et des cultures. Paris : Université de la Sorbonne-nouvelle Paris III, 500 p.

SAAD S. *La manuélisation des langues et des cultures : le français et l'arabe en Syrie*. Thèse de doctorat en Didactique des langues et des cultures. Paris : Université de la Sorbonne-nouvelle Paris III, 2008, 500 p.

- Thèse électronique

GANGOLLI A. *L’enseignement du français langue étrangère aux enfants en milieu institutionnel : Le cas de l’Inde* [En ligne]. Thèse de doctorat en Sciences du langage. Dijon : Université de Bourgogne – Franche-Comté, 2017. Disponible sur :

http://indexation.univ-fcomte.fr/nuxeo/site/esupversions/0216b565-a7d6-4e58-9355-de9c638949cf (consulté le 30-11-2018)

GANGOLLI A. (2017) *L’enseignement du français langue étrangère aux enfants en milieu institutionnel : Le cas de l’Inde* [En ligne]. Thèse de doctorat en Sciences du langage. Dijon : Université de Bourgogne – Franche-Comté. Disponible sur :

http://indexation.univ-fcomte.fr/nuxeo/site/esupversions/0216b565-a7d6-4e58-9355-de9c638949cf (consulté le 30-11-2018)

1. Ressource internet

Si le nombre d’auteurs est supérieur à 3, ne citez que les 3 premiers suivis de « et al. ». Si le ou les auteurs sont des auteurs personnes morales ou collectivités auteurs (par exemple : AFNOR…) citez-le ou les en tant qu’auteurs, mais en développant le sigle. Si l’auteur est un éditeur scientifique ou Editor en anglais, citez-le en tant qu’auteur et ajoutez après le ou les noms des éditeurs, l’abréviation « Ed. ».

AUTEUR (ou organisme). Titre de la ressource. [S’il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché ; procéder de la facon suivante : In AUTEUR. Titre du site ou du document qui contient la ressource] [en ligne]. Disponible sur : . (date de consultation)

Exemples :

ANDERSON P.-F. Checklist of criteria used for evaluation of metasites. [en ligne]. In : Université du Michigan, Etats-Unis. Site disponible sur : http://www.lib.umich.edu/megasite/critlist.html. (Page consultée le 11/09/1998)

CARON R. Comment citer un document électronique ?. In : Université Laval. Bibliothèque. Site de la bibliothèque de l’Université Laval. [en ligne]. Disponible sur : http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html.(Page consultée le 27 mars 2000)